



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 47/97

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 657'500.-- pour l'élargissement du chemin de la Redoute avec la création d'un trottoir côté lac et d'un giratoire au droit de l'accès principal au périmètre du plan de quartier "Chalet Mélèze".

Municipal responsable : M. Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Au printemps 1993, la Municipalité présentait au Conseil communal une demande de crédit de Fr. 500'000.-- pour réaliser la première étape d'élargissement du chemin de la Redoute (préavis No 68/93). Suite au recours déposé par un conseiller, la décision positive du Conseil a été cassée et, par là, annulée par le Conseil d'Etat. Depuis, la situation a quelque peu changé en ce qui concerne le plan de quartier "Chalet Mélèze".

- La nouvelle répartition des parcelles entre les différents propriétaires a été effectué et la Commune est ainsi devenue propriétaire des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin de la Redoute dans ce secteur.

- De plus, et ceci est un rappel important, la Municipalité a signé, en date du 19 avril 1996, une convention avec les différents propriétaires du plan de quartier, convention qui précise quels sont les droits et charges de la Commune de Prangins. L'obligation principale est précisément celle d'aménager le chemin de la Redoute avec création d'un giratoire à l'entrée du périmètre du quartier "Les Mélèzes", côté Jura.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

2.1. Elargissement du chemin de la Redoute sur une longueur de 259 m.

Largeur de la chaussée : 5.30 m./5.50 m.
 Largeur du trottoir : 1.44 m./1.50 m.
 Installation de l'éclairage public

2.2. Création d'un giratoire avec l'installation de l'éclairage public adéquat.

Diamètre extérieur : 24 m.
 Ilot central : 8 m.
 Bande de roulement : 8 m.

La réalisation du giratoire remplit deux buts essentiels, à savoir :

- faire office de ralentisseur sur le chemin de la Redoute,
- faire office de carrefour pour la sortie du quartier "Les Mélèzes", en assurant une sécurité optimale pour piétons et conducteurs de véhicules.

3. ENQUETES PUBLIQUES

Du 11 octobre au 11 novembre 1996, ont eu lieu les deux enquêtes suivantes :

- Création d'un giratoire sur le chemin de la Redoute, au droit de l'accès principal du plan de quartier "Chalet Mélèze".
- Création d'un cheminement piétonnier et rétrécissement du "chemin de la Redoute".

Suite aux diverses oppositions et remarques concernant la création d'un cheminement piétonnier et rétrécissement, la Municipalité a décidé d'abandonner ce projet. En effet, suite aux discussions avec les opposants, la Municipalité a décidé d'envisager la prolongation de l'élargissement du chemin de la Redoute avec trottoir et éclairage public jusqu'au pont CFF de la Redoute. Selon un avant-devis estimatif basé sur les prix de soumissions obtenus pour ce préavis, il est apparu que la différence du coût entre le cheminement piétonnier provisoire soumis à l'enquête et les travaux d'élargissement définitifs envisagés était de l'ordre de Fr. 450'000.-- environ. La Municipalité a donc mandaté le Bureau d'ingénieurs B. SCHENK S.A. pour préparer ce dossier permettant de le soumettre à l'enquête dès que possible. Le moment opportun, la Municipalité soumettra au Conseil le préavis y relatif.

En ce qui concerne la réalisation définitive du giratoire, elle sera influencée par l'avancement des travaux de la route traversant la parcelle des "Mélèzes" et du prolongement du chemin de la Redoute.

4. EMPRISES

Comme évoqué ci-dessus, la plus grande partie des terrains nécessaires à cette réalisation sont propriété de la Commune de Prangins. Seules subsistent les emprises sur le tronçon du préavis No 68/93 (entre la gare CFF et la propriété de M. E. BOUWMEESTER) qui ont dû être renégociées avec les différents propriétaires et qui font l'objet d'une convention permettant d'exproprier à l'amiable. En ce qui concerne l'emprise sur les CFF, la Municipalité a décidé d'acquérir une bande de terrain de 83 m² à Fr. 50.-- le m², soit Fr. 4'150.--.

5. COUT DES TRAVAUX

Sur la base des soumissions rentrées à fin 1996, l'estimation des coûts a pu être établie comme suit :

5.1. Elargissement du chemin de la Redoute avec trottoir et

éclairage public :

Installation chantier	Fr.	6'300.--
Construction route, génie civil	Fr.	215'500.--
Eclairage public, génie civil	Fr.	4'850.--
Eclairage public, SEIC	Fr.	17'300.--
Clôtures	Fr.	18'900.--
Marquage et signalisation	Fr.	3'800.--
Plantations	Fr.	15'000.--
Divers et imprévus	Fr.	28'450.--
Honoraires	Fr.	42'400.--
TVA 6.5 %	Fr.	22'900.--

Total des travaux : **Fr. 375'400.--**

Achat terrains	Fr.	41'450.--
Abornement	Fr.	10'000.--
TVA 6.5 %	Fr.	650.--

Total terrains : **Fr. 52'100.--**

Total travaux et terrains : **Fr. 427'500.--**

5.2. Réalisation du giratoire avec éclairage public :

Installation chantier	Fr.	3'000.--
Construction giratoire, génie civil	Fr.	143'200.--
Eclairage public, génie civil	Fr.	2'600.--
Eclairage public, SEIC	Fr.	5'900.--
Appareillage	Fr.	4'000.--
Marquage et signalisation	Fr.	8'000.--
Plantations	Fr.	1'500.--
Divers et imprévus	Fr.	16'400.--
Honoraires	Fr.	25'300.--
TVA 6.5 %	Fr.	13'700.--

Total des travaux : **Fr. 223'600.--**

Achat terrains, cessions par PQ	Fr.	-.--
Abornement	Fr.	6'000.--
TVA 6.5 %	Fr.	400.--

Total terrains : **Fr. 6'400.--**

Total travaux et terrains : Fr. 230'000.--
=====

Total des deux objets 5.1. et 5.2. : Fr. 657'500.--
=====

6. ADJUDICATION DES TRAVAUX

La Municipalité adjugera les travaux aux entreprises qui offrent les meilleures conditions (prix, qualité, fiabilité, expérience, délai d'exécution, direction des travaux, etc.). Dès l'obtention du crédit, un entretien avec les entreprises sélectionnées aura lieu.

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 47/97 concernant une demande d'un crédit de Fr. 657'500.-- pour l'élargissement du chemin de la Redoute avec la création d'un trottoir côté lac et d'un giratoire au droit de l'accès principal au périmètre du plan de quartier "Chalet Mélèze",

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 47/97 concernant une demande d'un crédit de Fr. 657'500.-- pour l'élargissement du chemin de la Redoute avec la création d'un trottoir côté lac et d'un giratoire au droit de l'accès principal au périmètre du plan de quartier "Chalet Mélèze",
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 657'500.-- permettant la réalisation des travaux projetés,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme nécessaire aux conditions les plus favorables,
- 4/ de répartir l'amortissement du montant de Fr. 657'500.-- sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de Fr. 21'916.-- par année, en l'imputant au Service des routes.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 avril 1997 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Tschumy



Le secrétaire


A. Badel

Annexes : Divers plans.

14

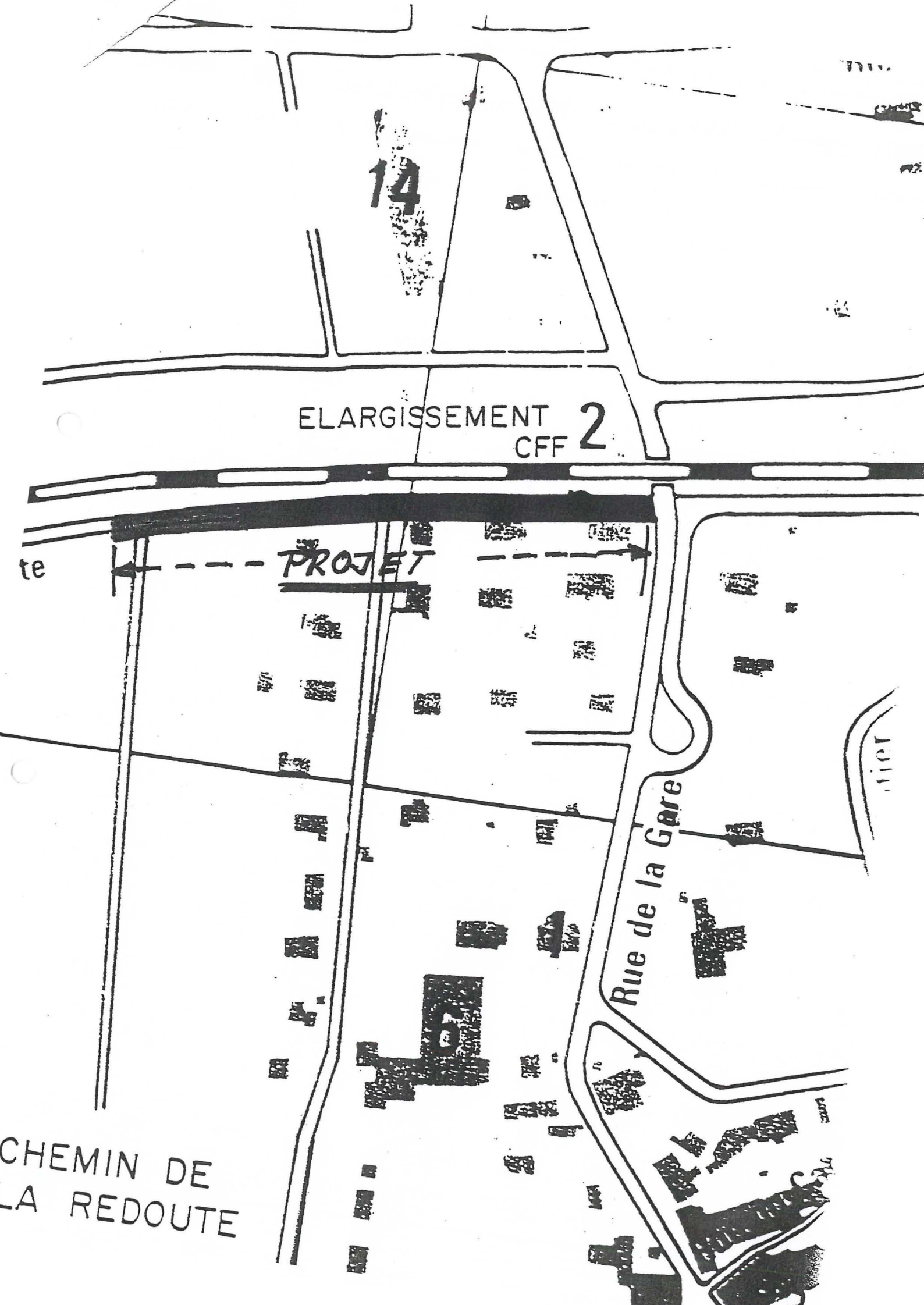
ELARGISSEMENT CFF 2

te

PROJET

Rue de la Gare

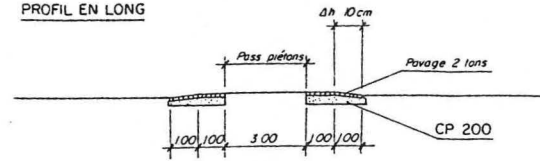
CHEMIN DE LA REDOUTE



319

DECROCHEMENT VERTICAL

PROFIL EN LONG



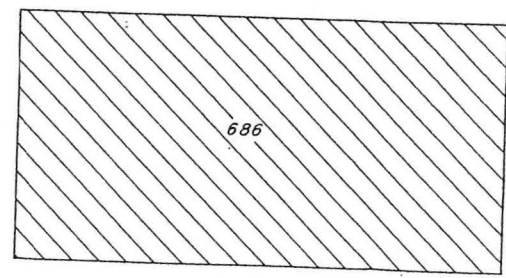
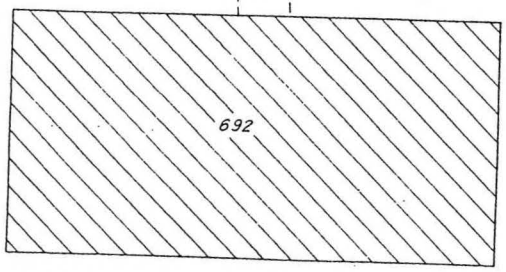
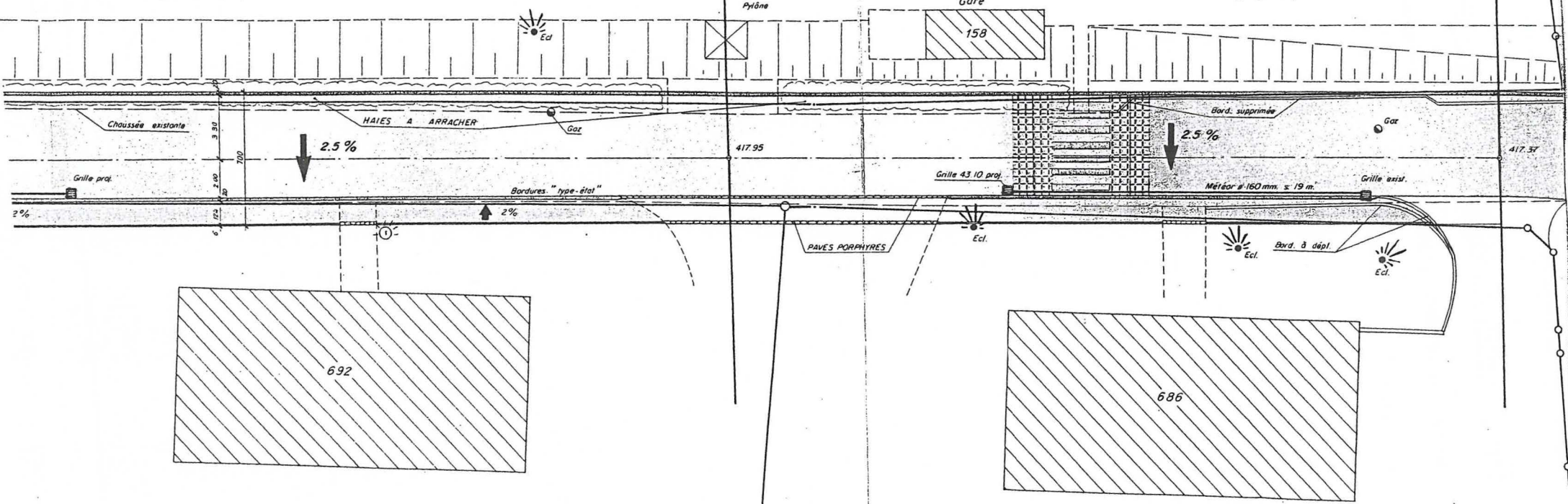
②

①

Axe voie C.F.F.

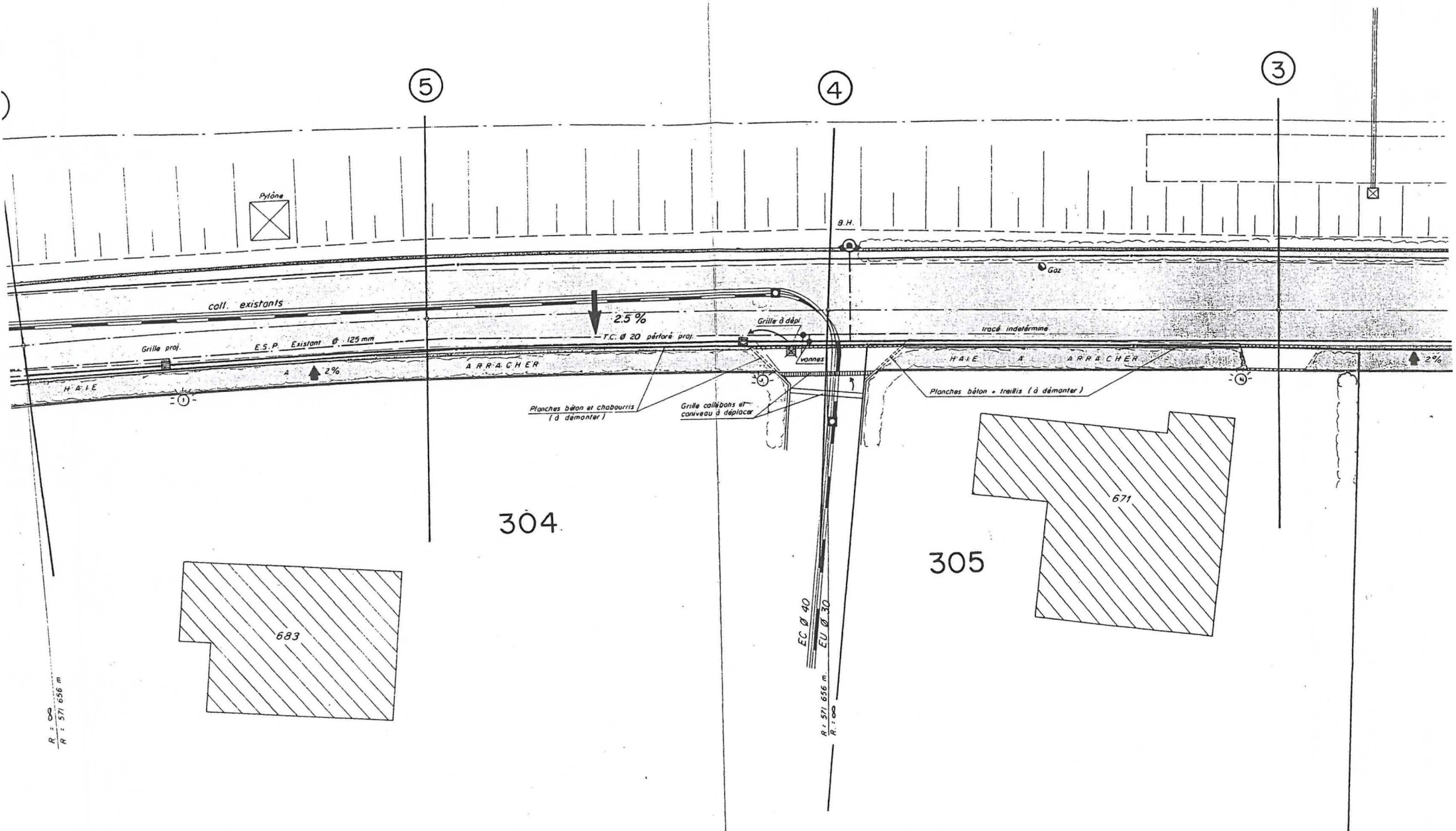
Q U A I

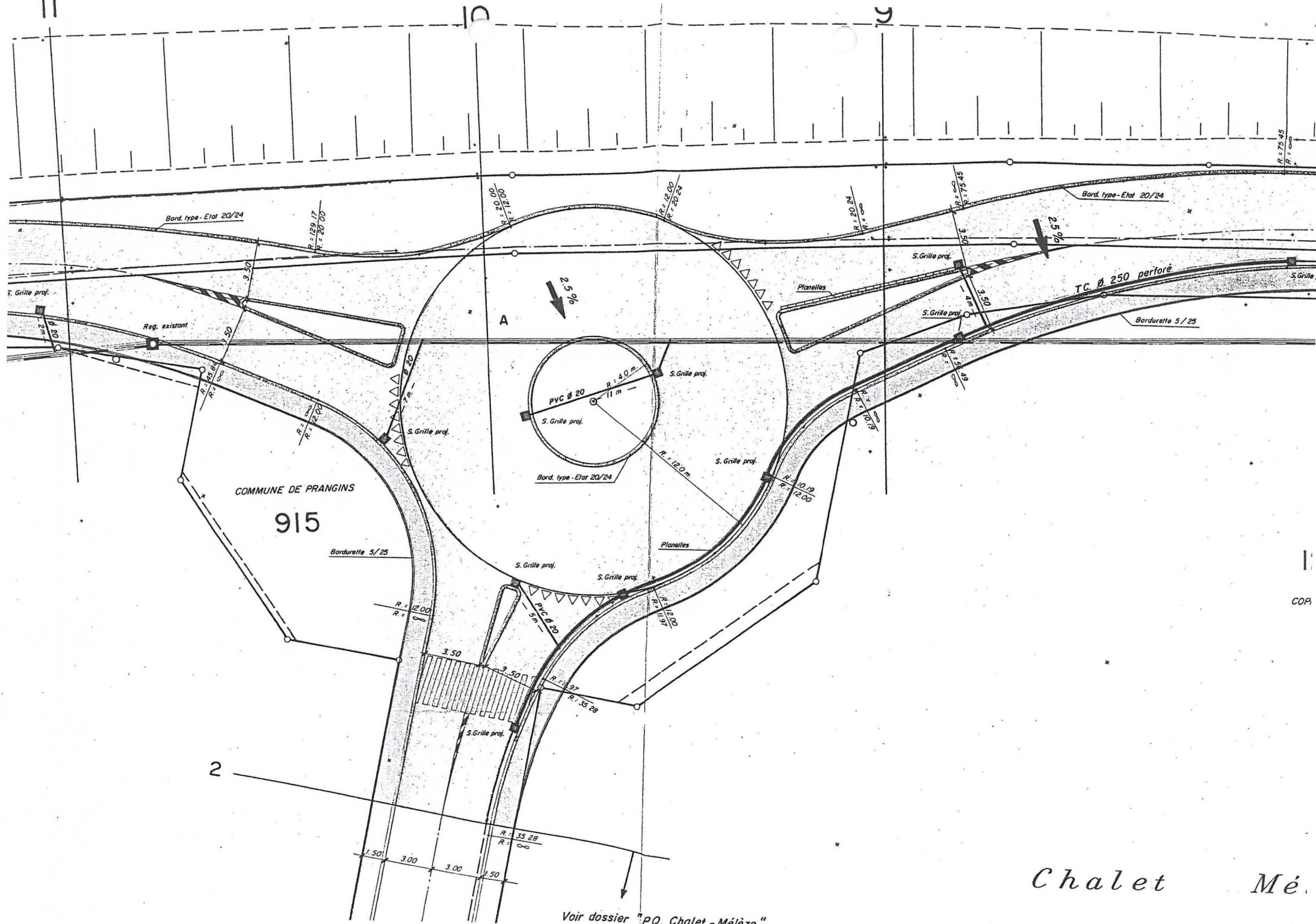
Q U A I



309

310





COMMUNE DE PRANGINS

915

2

Vair dossier "p.Q. Chalet - Mélèze"

Chalet Mé.

COP